

Dossier du BHI No. S1/4907

**LETTRE CIRCULAIRE 18/2002**  
**29 avril 2002**

**DEMANDE D'ADHESION DE LA  
REPUBLIQUE DE ROUMANIE A L'OHI**

Monsieur,

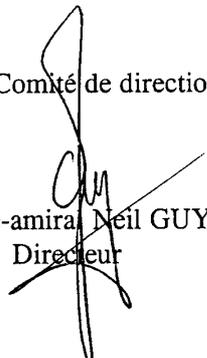
Le Comité de direction a l'honneur d'annoncer que le gouvernement de la principauté de Monaco a reçu une demande d'adhésion officielle, datée du 10 avril 2002, à l'Organisation hydrographique internationale (OHI) du gouvernement de la république de Roumanie qui a déclaré un tonnage de 845,186 tonnes.

Conformément à l'article XX de la Convention relative à l'OHI, et en sa qualité de dépositaire de la Convention relative à l'OHI, le gouvernement de la principauté de Monaco a entrepris les démarches nécessaires afin d'obtenir l'approbation des gouvernements membres de l'OHI.

Il vous est demandé de bien vouloir contacter les autorités de votre gouvernement chargées de ces questions et de les inciter à traiter cette demande dans les plus brefs délais. En cas d'approbation de votre gouvernement, la notification officielle de celle-ci devra, comme il se doit, être adressée directement au gouvernement de Monaco par les voies diplomatiques appropriées et une copie en être communiquée au Bureau.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma haute considération,

Pour le Comité de direction,

  
Contre-amiral Neil GUY  
Directeur